

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PROGRAMMATION LEADER

Aimargues

Vendredi 6 mars 2026

Ordre du jour

1. Point sur la consommation prévisionnelle de l'enveloppe 2023-2027 ;
2. Modification du règlement intérieur du GAL ;
3. Programmation selon retours de l'Autorité de Gestion Régionale
 - Aménagement d'un tiers-lieu citoyen - Association collégiale LE VIVIER Tiers-lieu d'Aubais
 - ~~Projet culturel d'histoires multiples - Association L'expression est Multiple à Montmirat~~
4. Validation de la motion de soutien au plaidoyer de la fédération LEADER France en faveur du DLAL (développement local par les acteurs locaux) ;
5. Information sur l'évaluation du GAL Vidourle Camargue ;
6. Point divers : Joli Mois de l'Europe, mai 2026

Date de convocation : 27/02/2026

Membres en exercice : 20 titulaires et 20 suppléants

Membres votants : votes exprimés 11/20 en début de séance

La règle du double quorum est respectée : quorum général et aucun groupe d'intérêt n'est majoritaire.

L'an deux mille vingt-six, le six mars, le Comité de programmation du GAL Vidourle Camargue a été consulté.

PRÉSENTS :

Collège des élus publics (3/8) : Josiane ROSIER-DUFOND, Thierry AGNEL, Laurence BARDUCA-FAUQUET

Collège des acteurs socio-économiques (3/7) : Olivier RIBES, Gérard GALET et Denis VERDIER (suppléant), Robert LEFORT

Collège des citoyens et de la société civile (5/5) : Claire THIERRY, Thomas KREISER, Gisèle OLLIVIER, Daniel REMY, Claude CONSTANT

ÉQUIPE DU GAL : Maxime CHARLIER, Aude FAYE, Adrien MONTIZON

EXCUSÉS :

Collège des élus publics : Pierre MARTINEZ, Olivier PENIN, Francine CHALMETON, François GRANIER, Alain TROCHARD, Isabelle AUTIER, Katy GUYOT, Philippe GRAS,

Collège des acteurs socio-économiques : Christian BOURDON, Daniel PAYEN, Rémi DUMAS,

Collège des citoyens et de la société civile : Laure EMERY, Frédéric FONTVIEILLE.

La Vice-Présidente, Josiane ROSIER-DUFOND, ouvre la séance de comité de programmation du GAL Vidourle Camargue et excuse le président Pierre MARTINEZ n'ayant pas pu se rendre disponible. Elle profite de cette dernière séance avec les élections municipales pour remercier l'ensemble des membres du GAL pour leur investissement.

1. Point sur la consommation prévisionnelle de l'enveloppe 2023-2027

Le directeur, Maxime CHARLIER, dresse l'état de la maquette financière du GAL Vidourle Camargue au 26 février 2026 :

- L'enveloppe LEADER dédiée aux projets (Fiche Action 1, 2 et 3) est entièrement fléchée sur des projets sélectionnés, soit un montant de 917 124 € ;
- 2 aides aux projets ont été programmées (subvention attribuée) pour un montant cumulé de 25 331 € (Objectif Bike, CIVAM Vidourle) ;
- sur les 35 autres dossiers sélectionnés par le GAL, 29 ont été déposés par les porteurs de projet sur la plateforme Europac.

Le directeur rappelle également les mouvements de la maquette depuis le dernier comité de programmation :

- Abandon du projet de BD porté par l'AOP Languedoc Sommières (+ 11 900 € sur la FA3) ;
- Recentrage du projet de réhabilitation des Arènes de Sommières sur la réfection de la piste et contre-piste (+22 468 € sur la FA3) ;
- Augmentation de l'enveloppe du jardin partagé de Souvignargues lors du dépôt sur Europac (-4 678€ sur la FA2) ;
- Rapprochement de la maquette avec l'extraction du logiciel Europac transmise par l'autorité de gestion régionale a permis de repérer deux différences : Comptoir Junasol (16 005€ au lieu de 1 605€) et Arènes de Beauvoisin (31 686€ au lieu de 20 000€) soit 26 086 € de consommation prévisionnelle supplémentaire sur la fiche action 3 (cohésion sociétale).

Au total, la consommation prévisionnelle globale affiche un léger déficit de 2 096 €. Des projets sélectionnés étant parfois abandonnés ou sous-réalisés cet écart se résorbera au fil du paiement des subventions. Josiane ROSIER-DUFOND demande si la Région est à l'écoute des besoins supplémentaires du territoire et Gérard GALET interroge un possible réabondement de crédits. Malheureusement, la seule solution (peu probable) pour obtenir un complément induirait qu'un autre GAL renonce à une partie de son enveloppe.

L'attention du comité de programmation est attirée sur le décalage entre la sélection des projets et la programmation officielle des subventions (18 mois d'attente). Les techniciens du GAL ont alerté l'Autorité de Gestion (Région Occitanie) sur ce sujet. Claude Constant juge que le GAL fait son travail dans des délais compatibles avec les enjeux des porteurs de projets et que les retards de l'instruction régionale mettent les porteurs de projets dans de graves difficultés financières. Maxime CHARLIER précise que les candidats sont avertis dès les premiers rendez-vous des délais administratifs très longs. Cependant, le rythme de programmation des aides FEADER est pour l'instant d'un seul dossier par comité lorsqu'il en faudrait cinq par séance pour épuiser le stock de dossiers en attente avant la date butoir du 31 octobre 2027.

L'enveloppe LEADER dédiée à l'animation du programme (FA-A) est consommée à hauteur de 43%, soit 238 481€ pour une enveloppe de 550 000€. Les projections jusqu'à la clôture du programme en 2028 tendent à une consommation à 97% de cette fiche action. Maxime CHARLIER explique que le GAL est économe concernant l'animation en évitant les dépenses de prestataires et de frais de réception. Robert LEFORT estime important de maintenir les moyens d'animation car le territoire en a besoin notamment pour soutenir le Conseil de développement. Thierry AGNEL ajoute que l'animation est aussi importante pour préparer la prochaine programmation.

Concernant les actions de coopération (FA-C), aucun projet n'est sélectionné à ce jour (31 491€ disponibles). Cependant, un projet de coopération sur le développement de la construction en pierre sèche en Occitanie est en cours d'élaboration. Une présentation de ce projet au comité de programmation est espérée à l'automne 2026.

La synthèse de la maquette financière ainsi que la liste des projets accompagnés se trouvent en annexe du présent compte rendu.

2. Modification du règlement intérieur du GAL

Aude FAYE informe les membres du comité des recommandations formulées par l'Autorité de Gestion Régionale sur les règlements intérieurs des GAL d'Occitanie. Elle précise que ces demandes font suite aux derniers contrôles de la commission européenne sur la programmation 2014-2022.

Afin de se mettre en conformité, les membres du comité de programmation ont validé à l'unanimité les modifications suivantes du règlement intérieur du GAL :

- **Définition des groupes d'intérêt** conformément à l'article 31-2.b du règlement R(UE) 2021/1060 : par simplicité les groupes d'intérêt correspondent aux 3 collèges du comité de programmation, à savoir : élus publics, acteurs socio-économiques, société civile.
- **Désignation d'un titulaire et d'un suppléant** pour les sièges partagés Gard/Hérault : choix de titulaires gardois pour les CCI, les chambres d'agriculture et les CIVAM, choix d'un titulaire héraultais pour les CMA et les acteurs emploi/formation. Dans la pratique, le vote restera partagé par les membres d'un même siège présents au comité.
- **Ajout d'une règle de retrait** dans les modalités de vote : en cas de collège majoritaire lors d'une séance, un ou plusieurs membres devront se retirer du vote, afin qu'aucun groupe d'intérêt ne soit majoritaire dans la décision. Les membres seront désignés dans l'ordre inverse de la liste des membres en annexe du règlement.
- **Évolution des modalités consultations écrites** : une absence de réponse ne vaudra plus acceptation.

Laurent BARDUCA-FAUQUET et Thierry AGNEL partagent leurs expériences de la gestion des conflits d'intérêt lors des réunions du conseil départemental. Ils n'appliquent pas de retrait des membres pour les projets publics car ils relèvent toujours de l'intérêt général.

Il est procédé au vote du règlement intérieur du GAL Vidourle Camargue, modifié comme prévu ci-dessus.	Pour :	11
	Abstention :	0
	Contre :	0

Veuillez trouver ci-joint le règlement intérieur ainsi modifié.

3. Programmation selon retours de l'Autorité de Gestion Régionale

Les membres du comité ont voté l'aide financière accordée aux projets, validés préalablement en opportunité, après l'instruction de leur dossier réputé complet par la Région Occitanie (autorité de gestion du LEADER).

Faute de retour de l'avis réglementaire du service instruction concernant le dossier de l'association *L'Expression est multiple*, le financement FEADER n'a pas pu être présenté au vote lors de cette séance, contrairement à l'ordre du jour envoyé préalablement.

L'attribution officielle des aides LEADER est l'occasion d'informer le comité quant aux réalisations des projets financés.

Fiche Action	Dossiers	Porteur	Note sur 10	LEADER (en €)	Assiette LEADER (en €)
Fiche-action 3 Objectif 4	Aménagement d'un tiers-lieu citoyen "Le Vivier" à Aubais	Association collégiale LE VIVIER Tiers-lieu d'Aubais	9	10 994,34 €	17 178,90 €

Des premiers dons et achats de mobilier et d'équipement ont permis l'ouverture du tiers-lieu **Le Vivier d'Aubais** en 2024. Il est désormais bien inscrit dans la vie sociale et culturelle du village. Des particuliers et des associations y proposent diverses activités, expositions artistiques, soirées jeux, conférences historiques, ateliers de langues ou de dessin, soient

71 animations en 2025. Le tiers-lieu compte 141 adhérents, avec un très bon taux de renouvellement annuel. Le PETR y a organisé des projections de film ou des ateliers citoyens.

Cependant, ces premiers aménagements manquent de confort et ne sont pas suffisamment adaptés au coworking (10 coworkeurs actuellement). L'association attend donc de bénéficier d'un acompte des aides publiques afin de lancer une seconde tranche d'investissements.

La réussite du Vivier d'Aubais inspire les membres du GAL qui aimeraient beaucoup voir cette initiative dupliquée ailleurs sur le territoire. Daniel RÉMY partage que l'initiative est très regardée sur la commune voisine de Vergèze.

Il est procédé au vote de sélection (note de 9/10) et de programmation d'une aide LEADER de 10 994,34 € en faveur de l'Association collégiale LE VIVIER Tiers-lieu d'Aubais.	Pour :	11
	Abstention :	0
	Contre :	0

4. Validation de la motion de soutien au plaidoyer de la fédération LEADER France en faveur du DLAL (développement local par les acteurs locaux)

Aude FAYE rappelle que le cadre financier pluriannuel de l'Union Européenne est en cours de négociation. Elle présente l'opération de plaidoyer organisée par la fédération nationale LEADER France pour un programme LEADER ambitieux. Il s'agit notamment d'appuyer l'importance du Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) dans la politique de développement rural de l'Union (avec notamment une enveloppe fléchée).

Les membres du GAL Vidourle Camargue ont adopté à l'unanimité la signature de la motion de soutien en faveur de l'association LEADER France, pour porter au niveau national et européen ce plaidoyer commun (voir motion de soutien en annexe).

Il est procédé au vote de soutien au plaidoyer de la fédération LEADER France pour le programme LEADER.	Pour :	11
	Abstention :	0
	Contre :	0

Maxime CHARLIER informe les membres que le Président, Pierre MARTINEZ, afin d'alerter sur les enjeux du DLAL, a d'ores et déjà envoyé des courriers aux deux ministres de l'agriculture et de l'aménagement du territoire, aux députés nationaux et européens, ainsi qu'aux sénateurs des circonscriptions concernées par notre territoire. Les membres du comité concèdent que le sujet est pointu, mais que la démarche de lobbying est utile pour informer nos représentants législatifs.

5. Information sur l'évaluation du GAL Vidourle Camargue

Adrien MONTIZON rappelle que le 20 janvier, les professeurs en géographie Pascal CHEVALIER (LAGAM) et Guillaume LACQUEMENT (Art-Dev) ont proposé une conférence pour présenter leurs travaux sur l'évaluation du programme LEADER, et plus largement sur la méthode du Développement Local Mené par les Acteurs Locaux (DLAL).

Retransmise auprès de 3 GALs français partenaires (Pays de St Malo, Cœur Entre Deux Mers et Haute-Provence Luberon), cette conférence et le support de présentation des intervenants sont disponibles sur le site du PETR : [Conférence "LEADER et ÉVALUATION" - www.petr-vidourlecamargue.fr](https://www.petr-vidourlecamargue.fr)

Les deux chercheurs avaient été associés aux 5 séances de travail de la commission évaluation, interne au GAL. Pour faire suite aux ateliers de cette commission, les animateurs du GAL ont synthétisé les contributions dans un cadre d'évaluation articulé en 3 parties (cf. annexe Cadre évaluation) :

- Une gouvernance partagée et de proximité qui renforce le réseau d'acteurs ;
- Une stratégie locale qui répond aux besoins locaux ;
- Des projets impactants, améliorés grâce à la méthode LEADER.

Au total, 17 questions évaluatives viendront interroger les méthodes et résultats du GAL Vidourle Camargue pour en tirer des enseignements pour les prochaines programmations.

Olivier RIBES demande s'il est possible de comparer les résultats de notre auto-évaluation à ceux d'autres GAL. Adrien MONTIZON répond qu'à sa connaissance aucun autre GAL n'a suivi cette démarche approfondie d'évaluation, mais qu'une évaluation croisée avec les 3 GAL cités plus haut est prévue sur la base de quelques critères communs.

6. Point divers : Joli Mois de l'Europe, mai 2026

Les membres du comité de programmation ont échangé sur la proposition d'une journée dédiée à la visite de projets financés par le programme LEADER pour le Joli Mois de l'Europe 2026 au mois de mai.

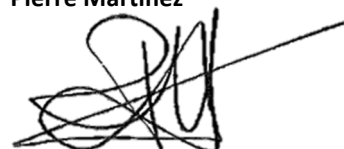
Avec la complicité du service Europe du département du Gard, les animateurs des GAL gardois proposent d'ouvrir les temps de visite de nos territoires respectifs aux membres des GAL voisins afin de favoriser l'échange de pratique.

Gisèle OLLIVIER a participé à des animations grand public dans le cadre du Joli mois de l'Europe et confirme qu'il s'agit d'une cible difficile à intéresser. Les membres du comité expriment un intérêt pour un échange avec des GAL de la Région voisine comme le Pays d'Arles. Daniel RÉMY propose une collaboration avec le centre socio-culturel Marcel PAGNOL à Vergèze afin d'informer les habitants sur l'action de l'Union Européenne.

Compte-rendu rédigé le 10/03/2026 à Aimargues.

Le Président du GAL,

Pierre Martinez

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.